



Securisation de falaise surplombant une voie publique

Par **annickwh**, le **20/08/2017** à **15:27**

Bonjour,

Je suis propriétaire d'une maison située sur une parcelle délimitée par une falaise naturelle de 40 m de hauteur et 200 m de longueur surplombant la voie publique.

Suite à des éboulements de rochers (dus à des causes naturelles), la ville nous a demandé d'installer des filets de protection rivetés afin de sécuriser la voie publique, travaux estimés à 350 000 euros.

Devant notre refus de faire ces travaux (notre propriété est invendable car qui achèterait une telle maison?), la ville a dû intervenir et faire les travaux elle-même. Elle revient maintenant vers nous et nous demande de payer ces 350 000 euros qu'elle a avancés.

Selon vous incombe-t-il au propriétaire de réaliser des travaux d'une telle ampleur?

Je me demande si sur les routes de montagne où l'on voit ces gigantesques falaises protégées par des filets, les propriétaires des maisons situées malheureusement au-dessus ont dû financer de tels travaux.

J'aimerais céder cette parcelle (avec la maison) mais bien-sûr personne n'en veut.

Merci